



# Ville de Cerny

## Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

Affaire suivie par :  
Marion SERVAIS  
Service urbanisme  
Tél : 01 69 23 11 11  
Réf courrier : MS/PHR/140030

Monsieur François HERMANT  
8 place de Selve  
91590 Cerny

Cerny, le 24 janvier 2014

### Objet : V/ courrier du 17 janvier 2014

Monsieur,

Par courrier en date du 17 janvier 2014, vous nous avez fait part de la position du Collectif que vous représentez quant à sa participation au comité de pilotage du PLU.

Vous exprimez des conditions, vous trouverez ci-après mes réponses.

- Le comité de pilotage a pour objectif de dégager le consensus le plus large possible sur les orientations à 10-15 ans de notre commune en terme d'urbanisation, de traduire ces orientations sur le terrain (zonage, règles d'urbanisme...) et de faire valider ces choix auprès de la population.  
Sa réflexion ne devra pas se limiter à la construction de logements, elle devra aussi inclure la protection de l'unité architecturale du centre bourg et des hameaux, le stationnement et la réduction de l'usage de la voiture, la revitalisation du commerce local, le développement des zones artisanales et d'une agriculture de proximité, la protection des espaces naturels, l'attrait touristique de la commune, l'aménagement des abords de la RD 191, l'avenir de la salle des fêtes .... Ces sujets pourraient être étudiés au sein de groupes de travail spécialisés avant d'être soumis au comité de pilotage.
- Il appartient à chacun de faire sa propre synthèse du rapport du commissaire enquêteur. Le comité de pilotage pourra bien entendu s'inspirer des pistes qu'il propose.
- Le bilan de la concertation a été largement repris par le commissaire enquêteur dans son rapport. Le comité de pilotage devra en tenir compte.

En ce qui concerne l'organisation proprement dite du comité, elle sera inscrite à l'ordre du jour de la première réunion (cf. mon courrier électronique du 9/01).

Enfin, vous me faites part de la nécessité de remettre en ligne tous les documents concernant le PLU. Il n'est plus, il n'a donc plus à figurer sur le site de la commune. Les modalités de transmission des documents et de communication seront également inscrites à l'ordre du jour de la première réunion du comité de pilotage.

Nous partageons votre volonté de faire que ce PLU devienne le PLU des Cernois. C'est la raison d'être du comité de pilotage et de son ouverture aux associations. C'est l'un des points les plus importants à l'ordre du jour de sa première réunion (et sans doute des suivantes). Comment intéresser la totalité des Cernois à l'avenir de notre village ? Tous les moyens d'information et de concertation devront être mobilisés, un plan d'information et de concertation devra être établi et suivi.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Philippe ROTTEMBOURG  
Président du Comité de Pilotage

